

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 26 Février 2015 à 19 heures 30

Présents : Sylvie AUDINO - Didier BARRET – Marie BAYARD - Marc GERARDIN - Claude JEROME – Charles-Henry KARAMARKO - Jean-Michel MARCHAL - Patricia MERCIER - Pascal MOHR - Anne-Marie MONGEL - Florence NORMAND - Francis TOUSSAINT

Absents : Francine BASSO BRUSA - Jean-Paul CAURIER – Laurent GASPAR

Procurations : J.P. CAURIER à P. MERCIER – L. GASPAR à F. TOUSSAINT

Secrétaire de séance : Patricia MERCIER

- accueil du public

Début de séance à 20h

- Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur Didier BARRET souhaite apporter une précision concernant la convention de partenariat avec la médiathèque départementale. Le partenariat avec le département impose un budget d'acquisition de documents d'au moins 1,50€ par habitant et par an (au lieu de 1€ précédemment). La dotation actuelle étant d'environ 1 500€/an pour la commune, nous remplissons donc déjà les conditions pour cette nouvelle convention. Elle n'induera donc pas de dépenses supplémentaires par rapport aux années passées.

- Informations communiquées par P. Mohr

- Après la victoire du « Non » lors de la consultation du 1^{er} Février, le Conseil Régional de Lorraine a choisi l'abandon du projet de la gare d'interconnexion à Vandières (54).
- Le nouveau camion d'ordures ménagères a été livré à la Communauté de Communes le 25 Février.

- Dégradation des panneaux d'indication du Club Vosgien

Suite à la dégradation des panneaux de signalisation, les membres du club ne sont plus motivés pour venir sur le territoire de la Commune. Lors du vote du budget primitif, envisager une subvention pour le Club Vosgien afin de les encourager à poursuivre leur investissement sur la Commune.
Les associations de Nompateize souhaitant solliciter la commune pour une subvention pour 2015, doivent le faire impérativement avant le prochain conseil.

- Panneau de la Molière

Mr MOHR fait appel à des bénévoles pour la réfection du panneau de la Molière.

- Subvention accordée à la bibliothèque

Du 26 Février au 17 Mars 2015, la bibliothèque propose une exposition sur « la vie des civils dans les Vosges durant la Grande Guerre ». Cette exposition nécessite une extension de garantie d'un coût de 380€. Le conseil décide de prendre en charge ces frais à l'unanimité.
En vue des futures expositions, le maire va tenter de négocier les tarifs de cette extension de garantie.

- Mention « mort pour la France »

La Commune a été informée que l'Office National des Anciens Combattants a donné un avis favorable pour la mention « Mort pour la France » en faveur de Monsieur Victor HACQUARD.
Le maire a lu le courrier faisant part à cette reconnaissance. La notation « Mort pour la France » sera donc ajoutée à l'état civil de M. HACQUARD.

- Avis des domaines sur une parcelle à Nompatelize

Il y a quelques années, une personne avait acheté 4 parcelles d'une contenance de 2026 m² à Bourmont, en vue d'une construction d'une maison individuelle. Par la suite, il s'est avéré que ces parcelles ne sont pas constructibles. Le service des domaines a évalué le terrain pour un montant de 5 000 €.

Le Conseil a donné son avis sur une acquisition potentielle de ces parcelles.

Oui (achat de la parcelle) : 1 Non : 8 Abstention : 5

- Monument aux Morts

Le monument aux Morts est installé sur une parcelle privée appartenant à la famille GARNIER. Après consultation faite auprès des services juridiques de l'Association des Maires des Vosges, le maire a été informé que le terrain doit appartenir à la Commune et non à un particulier. Le Conseil décide à l'unanimité de consulter les domaines afin de faire une évaluation de la parcelle.

- Compteur défectueux

Suite à la réception d'une facture d'eau de 846,69 € par un abonné, (voir compte rendu du conseil du 22/02/2015), Mr GASPARD s'est rendu sur place et a constaté que le compteur était défectueux.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de réaliser une estimation de la consommation, sur la base des 2 dernières factures, soit 208,31 €.

- Admission en non-valeur

Une facture d'eau reste impayée depuis 2008 pour un montant de 7,66 €. La famille a quitté Nompatelize, sans communiquer sa nouvelle adresse. Le Conseil vote l'admission en non-valeur à l'unanimité.

- Charges locatives des appartements de la Maison GERARDIN

Ces charges comprennent l'entretien des chaudières individuelles, l'électricité des parties communes (abonnement et consommation), l'entretien de la micro-station d'épuration et les frais généraux. Ils ont été estimés à 20€ par mois et par logement.

Le Conseil vote ce montant à l'unanimité.

- Règlement intérieur de la mairie de Nompatelize

Le Conseil souhaite modifier le règlement intérieur proposé par le Centre de Gestion, en vue de l'adapter aux spécificités de la commune.

- Proposition de mise en place d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires

La réglementation impose une rémunération indiciaire, à savoir, le versement d'une prime annuelle pour paiement des heures supplémentaires. Ce mode de rémunération a été proposé à l'employée concernée, mais refusé par cette dernière qui souhaite continuer à alimenter son Compte Epargne Temps en vue d'un départ anticipé à la retraite.

- Modifications des horaires d'ouverture de la mairie

Les horaires seront les suivants :

Mardi et Jeudi	de 8h30 à 11h30
Samedi	de 8h à 11h

- Protection fonctionnelle d'un agent

Le Conseil a donné son avis sur le bénéfice de la protection fonctionnelle d'un agent (n'engendre pas de frais supplémentaires à la commune)

Oui : 12 Abstention : 2

- Nouvelles parcelles des Jumeaux confiées au Groupement Syndical

Suite à l'acquisition de nouvelles parcelles, le Conseil décide à l'unanimité de les confier au Groupement Syndical Forestier des Jumeaux.

- Embauche de deux CAE

Suite aux départs de Nadine Martin et Thierry Monchablon, le Conseil décide à l'unanimité de lancer le recrutement de 2 CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – durée 1 an – 20h hebdomadaires au minimum) :

1 poste à l'accueil de la mairie, et le second à l'atelier.

- Demandes d'adhésion et de retrait de collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Adhésions : Commune de ST REMIREMONT, Syndicats des Eaux de Froide Fontaine et de la Manoise, du SIVOM Haute Vallée de l'Aroffe et du Syndicat Voix Verte des Hautes Vosges.

Vote Oui : unanimité

Retrait : Commune de GRUEY LES SURANCE

Vote Oui : unanimité

- Questions diverses.

- Les élections départementales ont lieu le dimanche 22 mars 2015, et en cas de second tour le 29 mars 2015. Les habitants souhaitant assurer la tenue du bureau de vote sont priés de se faire connaître à la mairie.
- Le site Internet de la Commune (www.nompatelize-village.fr) sera prochainement mis à jour par Florence Normand.
- La Sous-préfecture note une recrudescence au niveau des incivilités routières. Une attention particulière sera portée sur les excès de vitesse, l'utilisation d'un portable, ainsi que les conduites sous emprises d'alcool ou de drogue.
- Un radar a été installé sur la route de Rambervillers. Il a été prêté à la commune pendant un mois.
- L'association Avicole domiciliée à Etival a alerté le maire concernant la hausse de la location de la salle de la maison Voinson pour les associations extérieures. En 2014, le forfait de 10 locations était de 60€ + 10€ par location supplémentaire.
Le tarif voté lors du conseil du 22 Janvier est de 30€ par location.
Le Conseil vote un nouveau tarif de 100€ les 10 locations en insistant sur le fait que si le nettoyage de la salle n'est pas fait, il sera demandé le règlement d'un forfait nettoyage.
- L'état civil 2014 présent dans l'Echo des Jumeaux comportaient des erreurs que nous souhaitons corriger :

Naissances :

Louka BEHIN	18 janvier	de Emilie HONION et Mathieu BEHIN
Audrey CLAUDEL	1 juillet	de Laëtitia LEJAL et Kevin CLAUDEL
Horeb KROST WINTERSTEIN	31 juillet	de Laurie KROST et Nicodème
Hailey WINTERSTEIN	2 octobre	de Lisa BOUILLON et Cliff WINTERSTEIN
Agathe CLAUDEL	7 novembre	de Gladys SEVILLA et Jérémy CLAUDEL

Décès :

Michel CLAUDEL	28 mai
----------------	--------